



LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT À SAINT-BARTHÉLEMY ET À SAINT-MARTIN

CABINET
2020-

**Arrêté n° 2020 / 171 / PEF / CAB du 7 OCT 2020
portant attribution de la médaille d'honneur du travail.
Promotion du 01 janvier 2021.**

**LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS
DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN**

**OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

- Vu** le décret n°48-852 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail ;
- Vu** le décret n°51-41 du 6 janvier 1951 et n°53-507 du 21 mai 1953 modifiant et complétant le décret n°48-852 du 15 mai 1948 instituant la médaille d'honneur du travail ;
- Vu** le décret n°57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail ;
- Vu** le décret n°84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets n°2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n°86-401 du 12 mars 1986 modifiant les articles 11 et 16 du décret n°84-591 du 04 juillet 1984 relatif à la médaille d'honneur du travail ;
- Vu** le décret du Président de la République du 18 juin 2018, portant nomination de madame Sylvie DANIELO-FEUCHER en qualité de préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les Collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** l'arrêté Préfectoral N° SG/SCI-2020 du 12 août 2020, portant délégation de signature à madame Sylvie FEUCHER, Préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** le décret du Président de la République du 21 janvier 2019, portant nomination de monsieur Michael DORE, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Vu l'arrêté N° SG/SCI 971-2019-09-10-010 du 10 septembre 2019, portant délégation de signature à monsieur Michael DORE, à la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Vu le dossier de demande déposé par le bureau des Ressources humaines de la BNP Paris Bas Antilles-Guyane, le 15 juillet 2020.

Vu l'avis favorable émis le 07 août 2020, par le Président de la Collectivité de Saint-Barthélemy.

ARRÊTE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail – **GRAND-OR** – est décernée à :

- Monsieur Pascal XABRAME, né le 19 août 1964 à Pointe-à-Pitre-Guadeloupe employé de banque BNP Paris bas à Saint-Barthélemy, demeurant à Anse des Cayes – 97 133 Saint-Barthélemy.

Article 2 : La médaille d'honneur du travail, est décernée dans le cadre de la promotion du 01 janvier 2021.

Article 3 : La Préfète déléguée de la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin et le Secrétaire Général de la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Saint-Martin le 7 OCT. 2020
la Préfète déléguée
Sylvie FEUCHER



Délais et voies de recours : « le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification ».